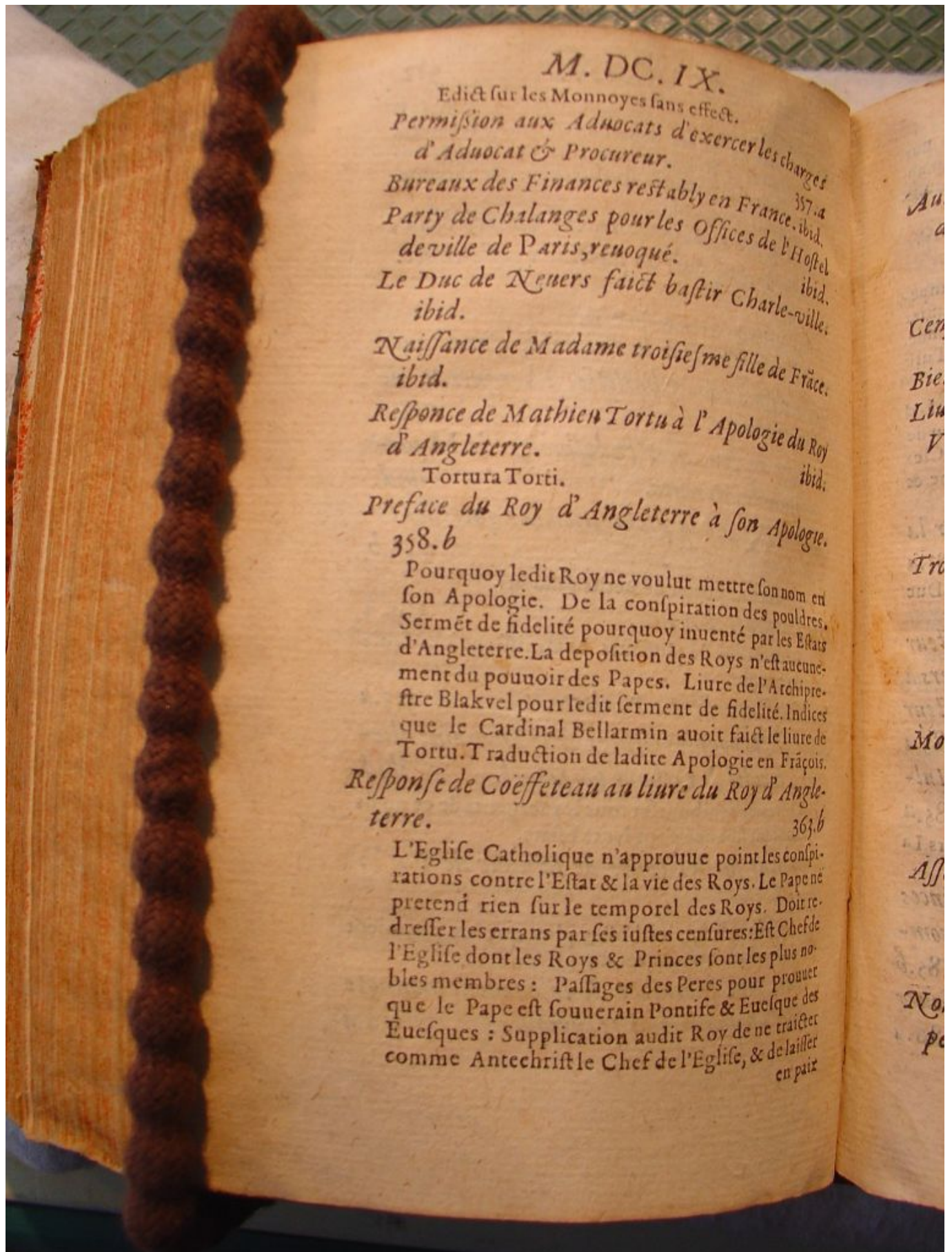
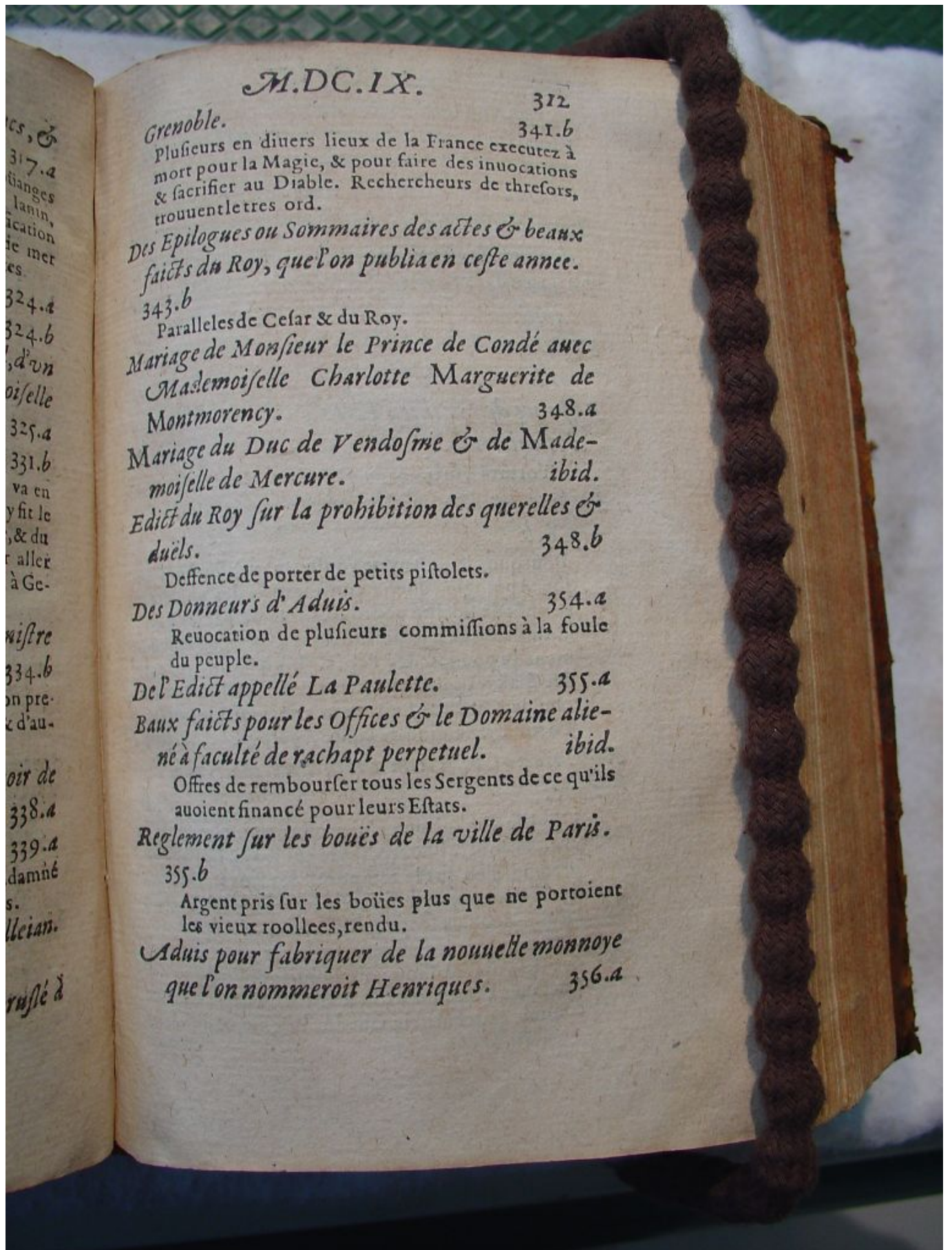
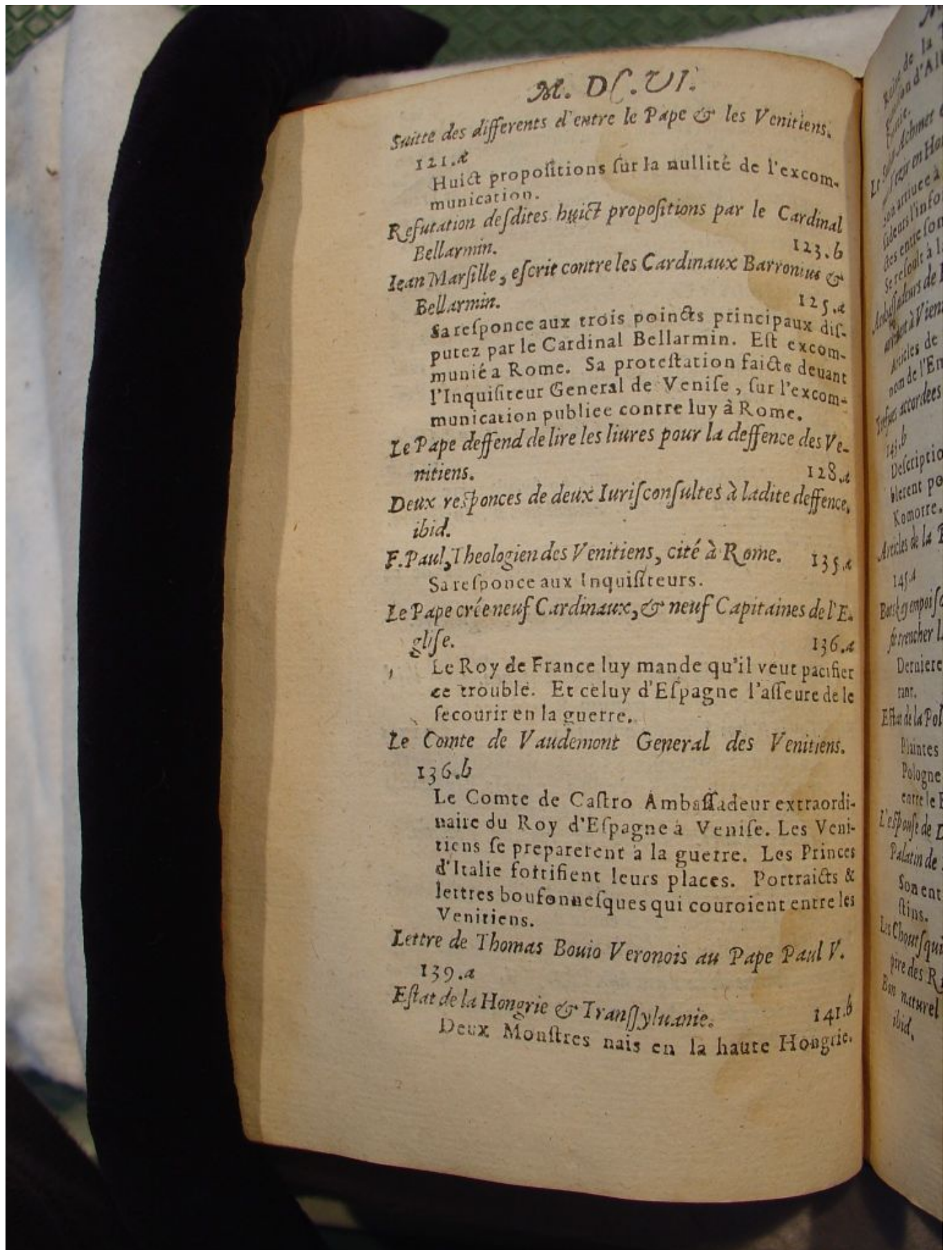


1609_312v_Table_4.jpg



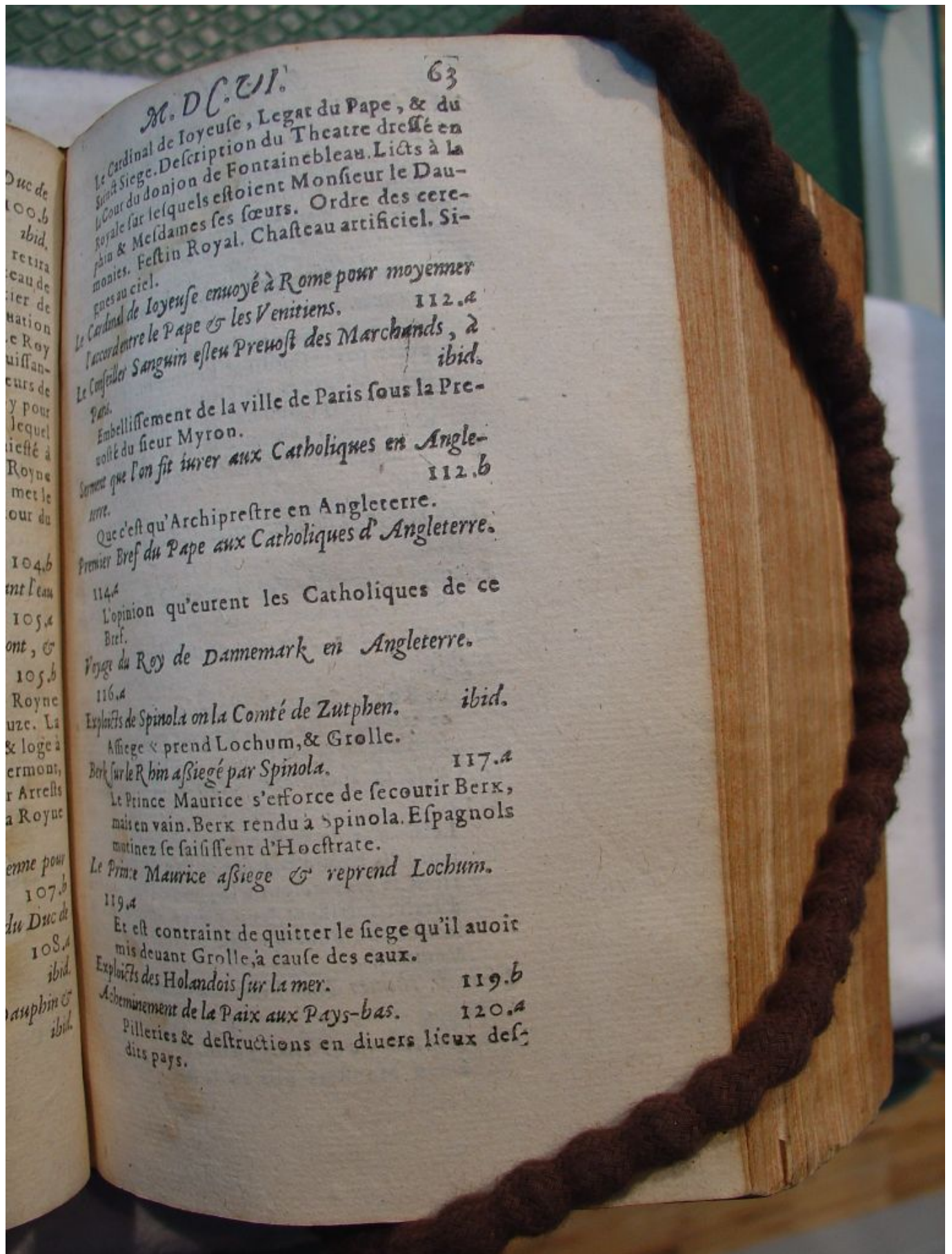


1606_063v_Table_6.jpg



M. DC. VI.

Suite des differents d'entre le Pape & les Venitiens. 121.a
Huit propositions sur la nullité de l'excommunication. 123.b
Refutation desdites huit propositions par le Cardinal Bellarmin. 125.a
Jean Marsille, escrit contre les Cardinaux Barronius & Bellarmin. 128.a
Sa responce aux trois poincts principaux disputez par le Cardinal Bellarmin. Est excommunié a Rome. Sa protestation faicte deuant l'Inquisiteur General de Venise, sur l'excommunication publiee contre luy à Rome. 135.a
Le Pape deffend de lire les liures pour la deffence des Venitiens. 136.a
Deux responce de deux Iuriconsultes à ladite deffence. ibid.
F. Paul, Theologien des Venitiens, cité à Rome. Sa responce aux Inquisiteurs. 136.a
Le Pape crée neuf Cardinaux, & neuf Capitaines de l'Eglise. 139.a
Le Roy de France luy mande qu'il veut pacifier ce trouble. Et celuy d'Espagne l'assure de le secourir en la guerre. 141.b
Le Comte de Vaudemont General des Venitiens. 141.b
Le Comte de Castro Ambassadeur extraordinaire du Roy d'Espagne à Venise. Les Venitiens se preparerent à la guerre. Les Princes d'Italie fortifient leurs places. Portraits & lettres boufonnesques qui couroient entre les Venitiens.
Lettre de Thomas Bouio Veronois au Pape Paul V. 141.b
Estat de la Hongrie & Transsylvanie. 141.b
Deux Monstres nais en la haute Hongrie. 141.b



1610_Table_1.jpg



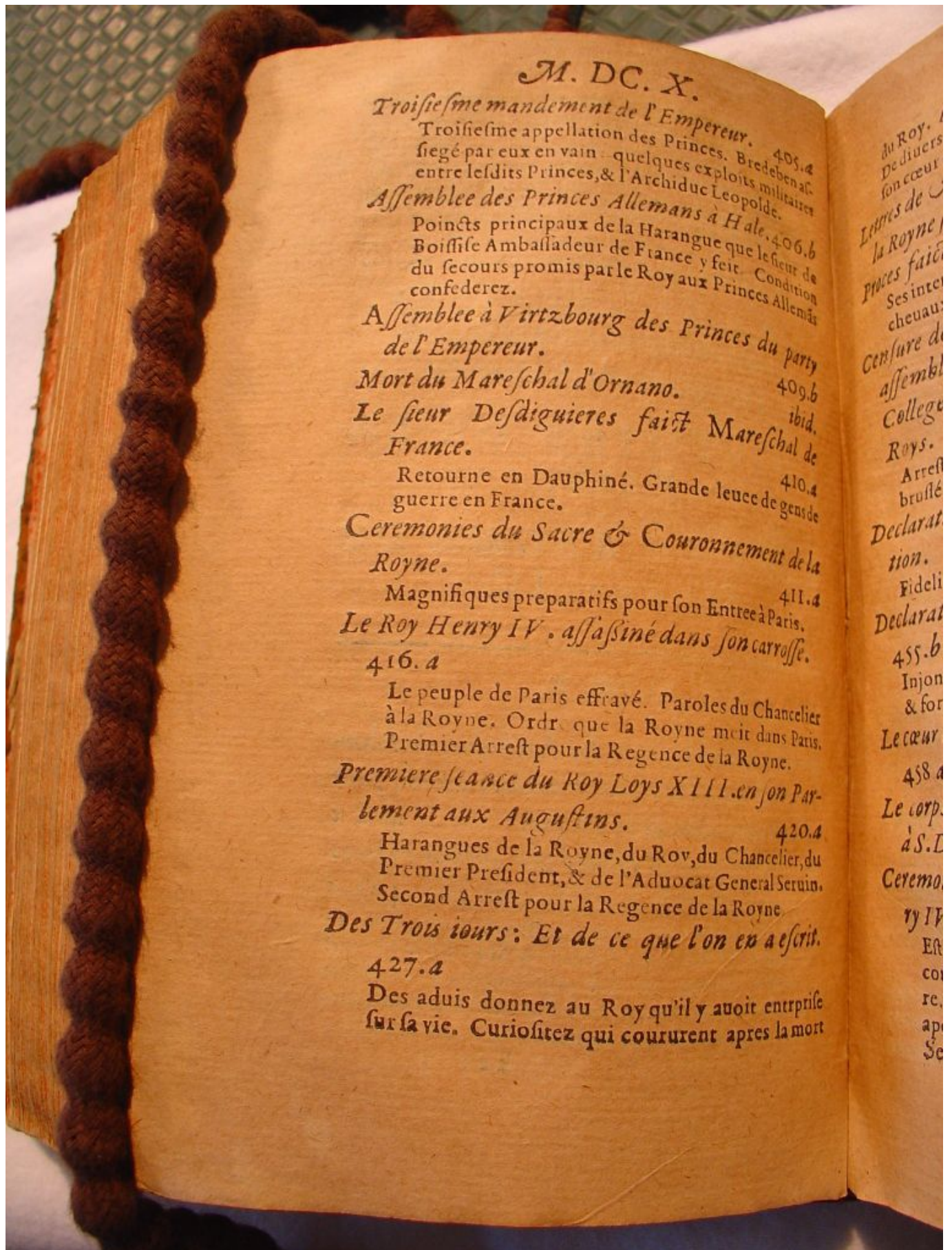
SOMMAIRE DE CE
QUI EST CONTENU
au sixiesme liure du Mercure
Francois, ou, Suite de
L'HISTOIRE DE LA
PAIX,
SOVS LE REGNE DE
HENRY IV.

M. DC. X.

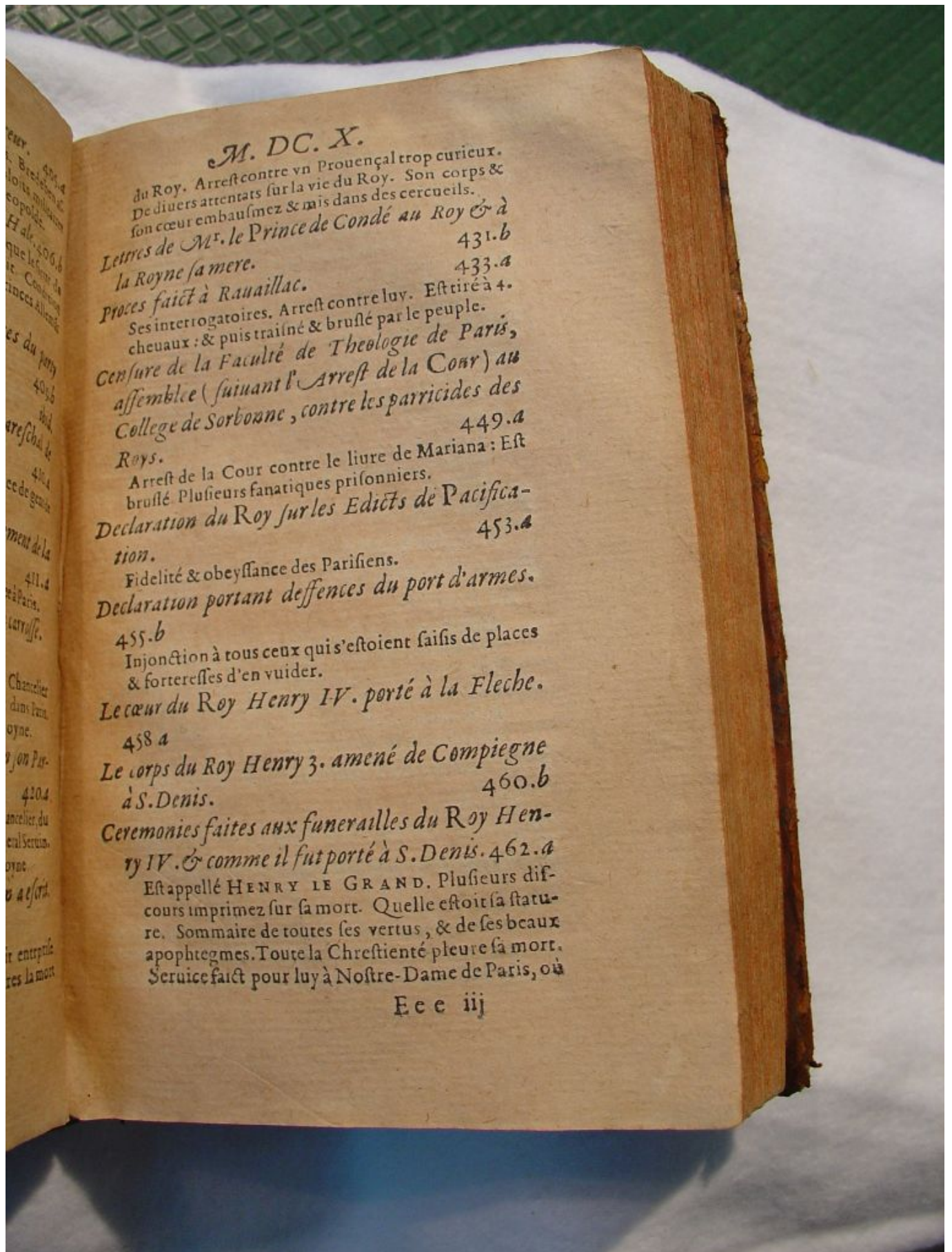
*Articles accordez entre les Archiducs de Flan-
dres & les Estats des Prouinces vnies, pour
l'interpretation de la Tresue. 402.a*
*Le Prince d'Anhalt enuoyé par aucuns Princes
Allemands vers le Roy Tres-Chrestien. 404.a*
*Glesse rendu aux Princes de Brandebourg & Neu-
bourg. Deffiance du Comte de Mansfeldt. Heraut
de l'Empereur pris. Ritberg s'empare d'Billfeldt:
& le Comte de Lippe de ce qui estoit à la bien-lean-
se de la succession de Iulliers.*

E e e ij

1610_Table_2.jpg



1610_Table_3.jpg

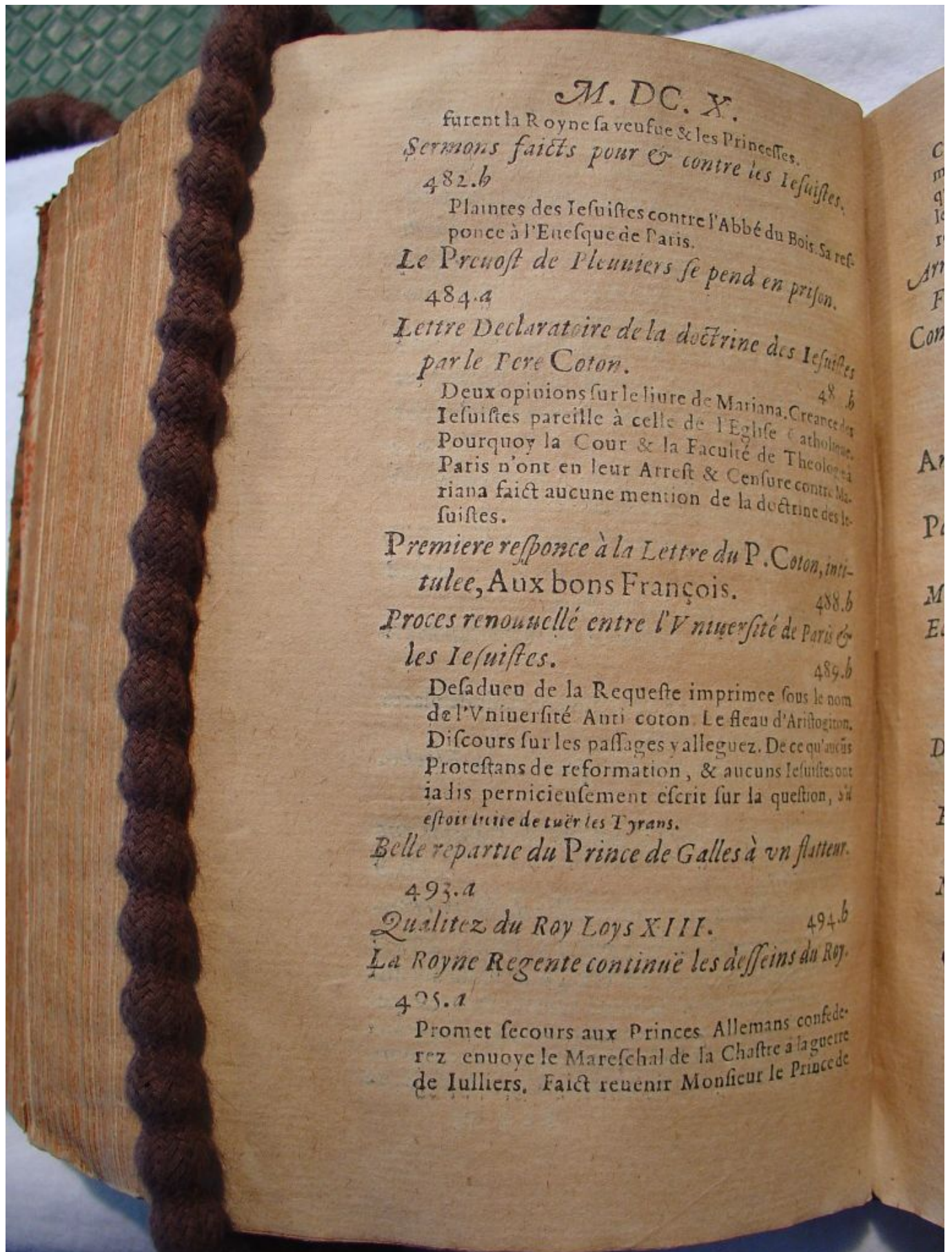


M. DC. X.

du Roy. Arrest contre vn Prouençal trop curieux.
De diuers attentats sur la vie du Roy. Son corps &
son cœur embausmez & mis dans des cercueils.
*Lettres de Mr. le Prince de Condé au Roy & à
la Roynne sa mere.* 431.b
Proces fait à Rauaillac. 433.a
Ses interrogatoires. Arrest contre luy. Est tiré à 4.
cheuaux : & puis traîné & bruslé par le peuple.
*Censure de la Faculté de Theologie de Paris,
assemblée (suivant l'Arrest de la Cour) au
College de Sorbonne, contre les parricides des
Rois.* 449.a
Arrest de la Cour contre le liure de Mariana : Est
bruslé. Plusieurs fanatiques prisonniers.
*Declaration du Roy sur les Edicts de Pacifica-
tion.* 453.a
Fidelité & obeyssance des Parisiens.
Declaration portant deffences du port d'armes.
455.b
Injonction à tous ceux qui s'estoient saisis de places
& forteresses d'en vuider.
Le cœur du Roy Henry IV. porté à la Fleche.
458.a
*Le corps du Roy Henry 3. amené de Compiègne
à S. Denis.* 460.b
*Ceremonies faites aux funerailles du Roy Hen-
ry IV. & comme il fut porté à S. Denis.* 462.a
Est appellé HENRY LE GRAND. Plusieurs dis-
cours imprimez sur sa mort. Quelle estoit sa statu-
re. Sommaire de toutes ses vertus, & de ses beaux
apophtegmes. Toute la Chrestienté pleure sa mort.
Seruice fait pour luy à Nostre-Dame de Paris, où

E e e iij

1610_Table_4.jpg



M. DC. X.

furent la Roynne la veufue & les Princeſſes.
Sermons faicts pour & contre les Iesuites.
482.b

Plaintes des Iesuites contre l'Abbé du Bois. Sa reſ-
ponſe à l'Eueſque de Paris.
Le Prouoſt de Pleuniers ſe pend en priſon.
484.a

Lettre Declaratoire de la doctrine des Iesuites
par le Pere Coton.

Deux opinions ſur le liure de Mariana. ⁴⁸.b
Iesuites pareille à celle de l'Egliſe Catholique.
Pourquoy la Cour & la Faculté de Theologie à
Paris n'ont en leur Arreſt & Cenſure contre Ma-
riana faiet aucune mention de la doctrine des Ie-
ſuites.

*Premiere reſponſe à la Lettre du P. Coton, inti-
tulee, Aux bons François.* 488.b

*Proces renouuellé entre l'Vniuerſité de Paris &
les Iesuites.* 489.b

Deſaduen de la Requeſte imprimee ſous le nom
de l'Vniuerſité Anti coton. Le ſieau d'Ariſtogiton.
Discours ſur les paſſages y alleguez. De ce qu'aucuns
Proteſtans de reformation, & aucuns Iesuites ont
ia diſ pernicieuſement eſcrit ſur la queſtion, s'il
eſtoit truiſe de tuër les Tyrans.

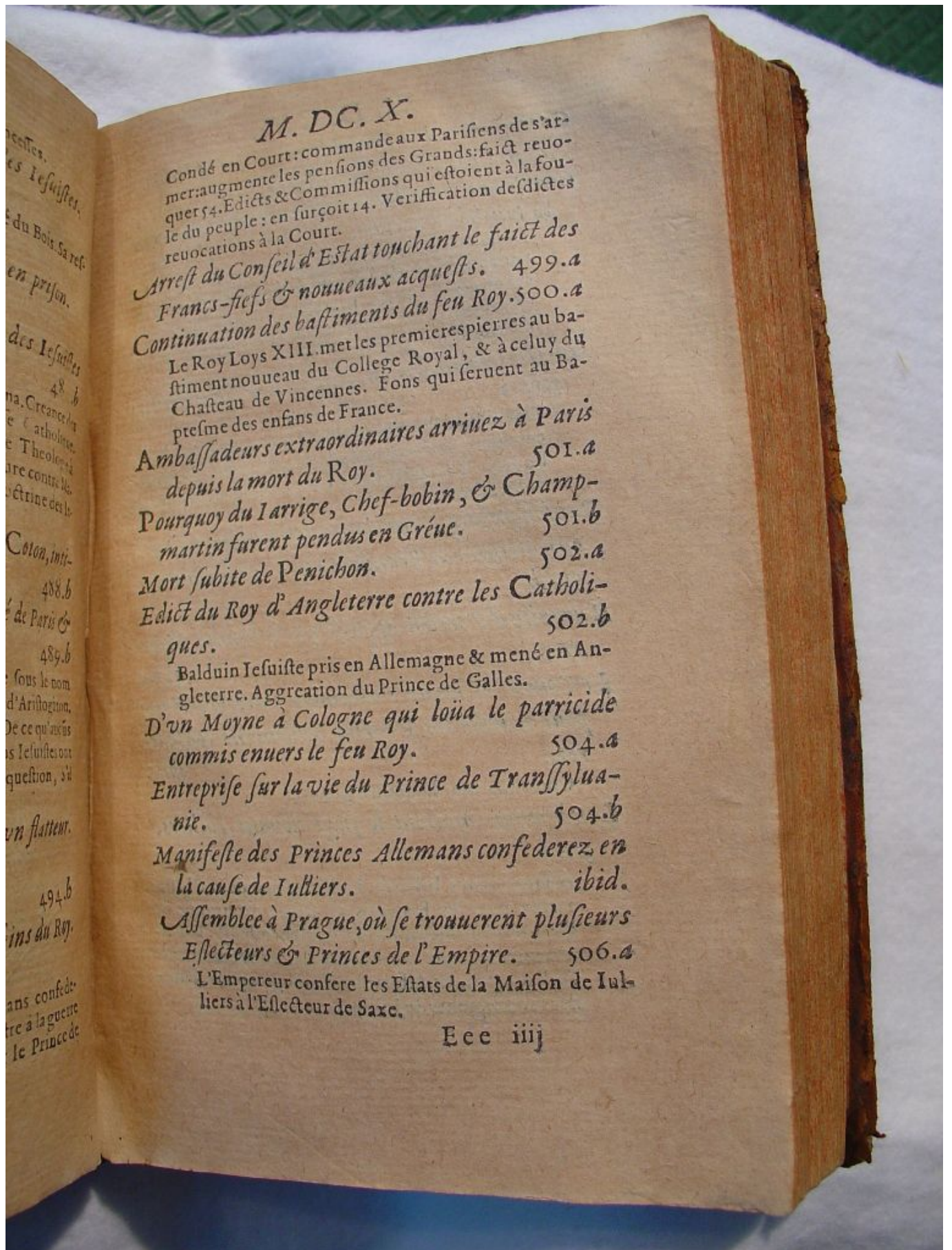
Belle repartie du Prince de Galles à vn flatteur.
493.a

Qualitez du Roy Loys XIII. 494.b

La Roynne Regente continuë les deſſeins du Roy.
495.a

Promet ſecours aux Princes Allemans confede-
rez enuoye le Mareſchal de la Chaiſtre à la guerre
de Iulliers. Faiet reuenir Monsieur le Prince de

1610_Table_5.jpg



M. DC. X.

Condé en Court: commande aux Parisiens de s'armer: augmente les pensions des Grands: fait reuocquer 54. Edicts & Commissions qui estoient à la foule du peuple: en surçoit 14. Verification desdictes reuocations à la Court.

Arrest du Conseil d'État touchant le fait des Francs-fiefs & nouveaux acquests. 499.a

Continuation des bastiments du feu Roy. 500.a
Le Roy Loys XIII. met les premieres pierres au bastiment nouveau du College Royal, & à celuy du Chasteau de Vincennes. Fons qui seruent au Baptesme des enfans de France.

Ambassadeurs extraordinaires arrivez à Paris depuis la mort du Roy. 501.a

Pourquoy du Iarrige, Chef-bobin, & Champmartin furent pendus en Gréue. 501.b

Mort subite de Penichon. 502.a

Edict du Roy d'Angleterre contre les Catholiques. 502.b

Balduin Iesuite pris en Allemagne & mené en Angleterre. Aggregation du Prince de Galles.

D'un Moyne à Cologne qui loüa le parricide commis enuers le feu Roy. 504.a

Entreprise sur la vie du Prince de Transsylvanie. 504.b

Manifeste des Princes Allemans confederez en la cause de Iuliers. ibid.

Assemblée à Prague, où se trouuerent plusieurs Eslecteurs & Princes de l'Empire. 506.a

L'Empereur confere les Estats de la Maison de Iuliers à l'Eslecteur de Saxe.

1610_Table_6.jpg

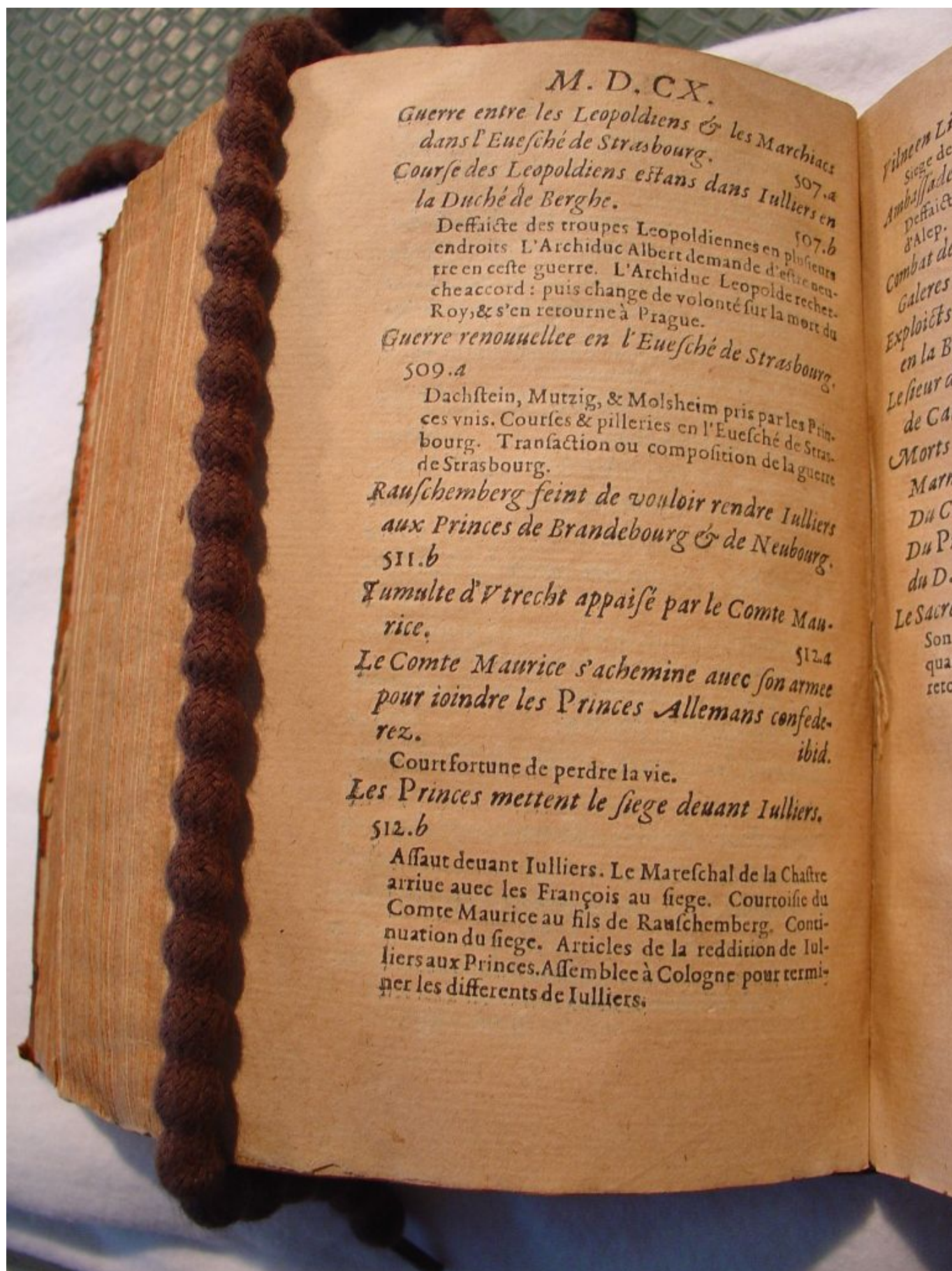


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan